

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1751/SG/AI rectificatif de l'arrêté n° 1726/SG/AI portant désignation des présidents des bureaux de vote et des conseillers techniques pour l'élection à la Chambre des Députés

n° 1751/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
16 novembre 1968

Numéro JO
n° 23 du 25/11/1968

Date du numéro
25 novembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'annexe I de l'arrêté n° 1796/SG/AI du 8 novembre 1968 portant désignation des présidents des bureaux de vote et des conseillers techniques pour l'élection à la Chambre des Députés. est modifiée comme. suit : Dans la circonscription de Djibouti-(1° section) Au lieu de lire : < Bureau n° 5, école de la Plaine: M. Claude», Lire : < Bureau n° 5, école de la Plaine : M. Hannart, instituteur ». Dans la circonscription de Dikhil (section unique). La liste des présidents de bureaux de vote est annulée et remplacée par la listé suivante : Bureau n° 1. — Dikhil I (Marché) : M. Houssein Ragueh. Bureau n° 2. — Dikhil II: M. Al Egueh Bureau n° 3. — Dikhil III: M. Al Ibrahim Bureau n° 4 — As Eyla: M. Dunant Bureau 5. — Koutabouya.: M Reyle Bureau n° 6. —As-Bahalto: M. Drouillard. Bureau n° 7. — Yoboki: M. Lavezac. Bureau n° 8. — Corabous: M. Gérard. Bureau n° 9. — Gamarre (Aba): M Parodi Bureau n° 10. — Ourguini: M. Rahou Bureau n°11.:— Daguirou: M. Planche. Bureau n° 12. — Galafi: M. Oudoum Houmed Abdallah. Bureau n° 13. — Daoudaouya : M. Maire. Bureau n° 14 — Gagadde: M. Amadou Areita. Bureau n° 15. — Allouli: M. Seiko Dans la circonscription de Tadjoura-Obock (section unique) Au lieu de lire : Bureau n° 2. — Orobourou: M. Castaingts, Bureau n° 9. — Moulhoulé : M. Mohamed Houmed Farah, Lire : Bureau n° 2. — Orobourou: M. Mohamed Houmed Farah, Bureau n° 9. Moulhoulé : M. Castainets (Le reste sans changement.) .